



COMMUNIQUE DE PRESSE

## **FO-CADRES REJOINT LA CHAIRE PARTENARIALE « GOUVERNER L'ORGANISATION NUMERIQUE » DE L'UNIVERSITE PARIS-NANTERRE**

FO-Cadres est heureuse d'annoncer qu'elle rejoint le comité de pilotage de la chaire partenariale « gouverner l'organisation numérique » créée notamment par l'Université Paris Nanterre et la Fondation de l'université Paris Nanterre. Cette chaire vise à étudier l'impact de la production et de l'exploitation des données numériques sur le fonctionnement et le gouvernement des organisations tant sur le plan managérial, juridique que celui de la responsabilité sociale ; des enjeux qui sont de longue date au cœur des réflexions de FO-Cadres.

La participation de FO-Cadres aux travaux de cette chaire partenariale s'inscrit donc dans la poursuite de son engagement historique à traiter au premier plan de l'action syndicale l'enjeu de la transformation numérique du monde du travail et de la protection des données personnelles des travailleurs.

La transformation numérique des entreprises n'est pas sans conséquence sur l'état des relations sociales, sur le rapport à l'emploi, le contenu des activités professionnelles, les conditions de travail, ni sur la nature même du contrôle managérial de l'activité des travailleurs. Aussi dès lors que les transformations numériques s'opèrent dans les entreprises celles-ci ne doivent pas échapper à la vigilance syndicale pour prendre toute leur place au cœur du dialogue social et devenir un enjeu de négociation collective.

En étant associé à la chaire partenariale « gouverner l'organisation numérique » FO-Cadres va pouvoir donner une nouvelle dimension à ses actions de sensibilisation en mettant son expertise en matière de protection des données à caractère personnel des salariés et de dialogue social au bénéfice des travaux menés au sein de cette instance.

Ces travaux seront des ressources précieuses pour nourrir la réflexion syndicale et le dialogue social face au déploiement massif et continu des outils algorithmiques dans le monde du travail. Ils seront de nature à permettre d'identifier l'orientation à donner à la conception et à l'usage de ces technologies pour qu'elles soient un levier de progrès social pour tous et contribuent à faire que l'innovation technologique et la protection des droits travailleurs aillent de pair.

Paris, le 22/05/2023

Contact : Eric PERES – Secrétaire général –  
06 66 52 06 06 - [www.fo-cadres.fr](http://www.fo-cadres.fr)